

LE POINT DE VUE DE NICOLAS ARPAGIAN

Pas de cybersécurité sans souveraineté technologique

L'annonce faite par Berlin début août de déconseiller aux équipes ministérielles l'usage des téléphones BlackBerry (RIM) et iPhone (Apple) au nom des menaces qu'ils représentent en termes de sécurité des communications illustre parfaitement la dépendance technologique dans laquelle se trouvent désormais les Etats à l'égard de quelques opérateurs commerciaux. En effet, alors que le contrôle des communications relevait historiquement des services étatiques, le téléphone et l'Internet mobiles ont considérablement bouleversé la donne. Puisque ce sont désormais des sociétés privées qui

L'étape suivante sera la constitution de sociétés de taille suffisamment importante dans le « cloud computing ».

détiennent les réseaux et ont la mainmise sur ces systèmes de communication. Un constat qui explique les dénonciations en série exprimées ces dernières semaines par des gouvernements (parmi lesquels l'Inde, l'Indonésie ou l'Arabie saoudite) qui se plaignent de ne pouvoir filtrer ces échanges numériques. Au nom de la sécurité nationale, ils ont tous annoncé leur décision de stopper les communications vers les terminaux BlackBerry si l'entreprise canadienne ne se décidait pas à installer ses serveurs dans chacun de leurs pays. On se

rappellera qu'en France les services du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) avaient pointé dès 2005 le risque que pouvait représenter le transit de données sensibles via les équipements de la firme de Waterloo. Pour l'avenir, pourquoi ne pas privilégier dans les instances gouvernementales des solutions technologiques françaises ou européennes qui apporteraient des garanties de maîtrise des flux d'informations ? A l'instar du français Ercom ou de l'allemand Simko. Sachant que l'étape suivante en matière de cybersécurité sera la constitution de sociétés de taille suffisamment importante dans le domaine du « cloud computing ». Cette informatique des nuages qui - au nom d'une gestion fine des ressources informatiques et des dépenses afférentes - voit l'intégralité des capacités informatiques d'une entreprise - et pourquoi pas demain d'un Etat - être transféré à un prestataire privé. Sur les 2,5 milliards d'euros du grand emprunt annoncé par Nicolas Sarkozy qui iront aux services numériques, environ 700 millions devraient être alloués à cette nouvelle forme d'organisation informatique. Elle conditionne également l'exercice à part entière de notre souveraineté nationale. Puisque notre dépendance numérique pour faire fonctionner nos infrastructures vitales, notre défense et notre économie en général, ne peut plus désormais être remise en cause.

Nicolas Arpagian est rédacteur en chef de la revue « Prospective stratégique » et auteur du Que Sais-Je ? consacré à la Cybersécurité (PUF, 2010).